



COMPTE RENDU DES ÉCHANGES AVEC LES EXÉCUTIFS DE NENDAZ ET DE SION

POSITION DES COMMUNES DE NENDAZ ET DE SION

Les Autorités communales de Veysonnaz jugent essentiel de connaître la **position des exécutifs de Nendaz et Sion** sur une possible fusion avec Veysonnaz et les ont sollicités en vue de la réalisation d'une éventuelle étude de fusion. A ce titre, un courrier leur a été adressé au début du mois de juin 2020.

Le Conseil municipal de Sion a fait parvenir sa réponse en date du 6 juillet 2020, le Conseil communal de Nendaz le 14 août 2020. Dans les deux cas, et bien que le contenu et le ton employé diffèrent, les autorités des communes voisines de Veysonnaz ont **accueilli favorablement** l'idée d'une fusion de communes. La correspondance entre les exécutifs de Veysonnaz et de ses communes voisines est reproduite à la fin du présent document.

Désirant poursuivre cet échange dans le cadre d'un **débat ouvert et sans à priori**, le Conseil communal de Veysonnaz a rencontré ses homologues de Nendaz et de Sion respectivement les 7 et 8 octobre 2020. Les résultats de l'étude stratégique leur ont été exposés, ceci en toute transparence. Les éléments suivants résument le déroulement des séances entre le Conseil communal de Veysonnaz et les exécutifs des communes de Nendaz et de Sion.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ

Le Conseil communal de Veysonnaz a rencontré le Conseil communal de Nendaz le mercredi 7 octobre 2020 à la salle polyvalente de Veysonnaz. L'ordre du jour était le suivant : (1) ouverture, (2) contexte des fusions de communes en Valais, (3) fusion de Veysonnaz – analyse stratégique, (4) résultats de l'étude, (5) prochaines étapes et échéancier, (6) discussion, (7) conclusion. La discussion peut être résumée par les éléments rapportés ci-dessous.

Note : Durant la séance, le Conseil communal de Veysonnaz a souhaité prendre position sur les remarques formulées par son homologue nendard. Ces éléments, surlignés en bleu dans le texte, ont été discutés et validés en séance du Conseil communal le 13 octobre 2020.

Généralités. Les débats avec le **Conseil communal de Nendaz** se sont déroulés sur un ton vif et dans une atmosphère tendue, avec de nombreuses contestations portant sur les résultats de l'étude, sur la méthode utilisée, sur la probité du mandataire ou encore sur la représentativité des groupes de travail et la pertinence de leur jugement. La discussion s'est également articulée autour de l'opposition entre les communes de montagne et les communes de plaine, cette opposition étant encore très actuelle selon l'exécutif nendard. Le Conseil communal de Veysonnaz prend acte tout en déplorant le ton vif des échanges.

Aménagement du territoire, zone touristique. Le Conseil communal de Nendaz conteste une partie des résultats de l'étude, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire. La note de 2.5 apportée au critère relatif à l'aménagement du territoire par les membres des groupes de travail lui paraît trop faible compte tenu de l'imbrication du territoire des deux communes. Selon l'exécutif nendard, cette note reflète les affirmations faites par quelques personnes dans le cadre des ateliers participatifs et non des éléments objectifs. Toujours pour l'imbrication des territoires de Veysonnaz et de Nendaz, certains conseillers communaux de Nendaz estiment qu'elle n'est pas suffisamment mise en avant dans le rapport. L'imbrication des villages de Clèbes, de Verrey et de la zone touristique de Nendaz dans le giron touristique de Veysonnaz est notamment évoquée. Le fait que le plan directeur cantonal ne soit pas inclus dans le présent rapport a également été critiqué.

Le Conseil communal de Nendaz évoque aussi l'éventualité d'un aménagement du territoire revu à la baisse et en défaveur de la commune de Veysonnaz sur le territoire nendard inclus dans le giron touristique de Veysonnaz, ceci en



cas de fusion avec Sion (remise en cause du financement du tourisme, de la zone piste ou de la fourniture en eau pour l'enneigement mécanique par exemple).

Position du conseil communal de Veysonnaz. Les notes de 2.5 pour Nendaz et de 4.9 pour Sion attribuées par le groupe de travail sont justifiées par le fait qu'avec Sion, Veysonnaz retrouverait un potentiel en matière de résidences secondaires (bien que, de l'avis général, ce modèle appartient plutôt au passé). Ces notes s'expliquent également par le passé récent de la commune de Nendaz en termes d'aménagement du territoire, comme évoqué plus haut (PAZ pas encore homologué, dézouage important, fortes oppositions, etc.). Quant à une prise en compte détaillée du plan directeur cantonal, elle excède le niveau d'information nécessaire pour l'étude stratégique, ceci d'autant plus qu'en l'état ledit plan part du découpage communal actuel.

De surcroît, le Conseil communal de Veysonnaz est pleinement conscient que l'aménagement du territoire d'une collectivité publique ne repose pas exclusivement sur une appréciation liée au Plan d'affectation des zones (PAZ). Le Concept cantonal de développement territorial (CCDT) et les ambitions nourries par ce dernier doivent être prises en compte. Ainsi, le CCDT élaboré par le canton du Valais distingue cinq types d'espaces différents : (1) l'espace urbain avec centres, (2) l'espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône, (3) l'espace de coteaux et vallées latérales, (4) l'espace touristique alpin avec centres et (5) l'espace nature et paysage. Le canton différencie chacun de ces types d'espaces et envisage, à l'horizon 2030, une intensification des collaborations entre les collectivités intégrées à ces derniers. Même s'il considère que les enjeux et défis diffèrent selon les types d'espaces, il souligne que chacune d'entre elles est complémentaire et se doit de rester solidaire.

Si Sion est défini comme un espace urbain et Nendaz comme un espace touristique alpin, il ne paraît pas si évident de considérer notre commune dans cette même catégorie. Dans tous les cas, notre aménagement du territoire se construira dans un contexte intercommunal comprenant assurément les territoires de Nendaz et de Sion.

Conventions intercommunales. Selon le Conseil communal de Nendaz, il manque dans le rapport la mention de certaines collaborations ne faisant pas l'objet d'un contrat ou d'une convention écrite, ainsi qu'une partie explicative sur les conventions liant les communes de Veysonnaz et de Nendaz. Certains conseillers regrettent que les conventions ne soient pas pondérées selon leur importance, car « le poids d'une convention n'est pas compris par le simple citoyen ». Le Conseil communal de Nendaz fait par ailleurs part de la possibilité d'une dénonciation anticipée et unilatérale de l'ensemble des conventions existantes entre Nendaz et Veysonnaz si le résultat du vote de principe préalable devait être défavorable à Nendaz.

Position du conseil communal de Veysonnaz. Les collaborations « hors contrat » peuvent difficilement être prises en compte dans une telle étude et, surtout, devraient revêtir la forme écrite si leur importance est avérée. En ce qui concerne les conventions, les groupes de travail n'ont pas procédé à une pondération formelle, mais il est évident que certaines collaborations ont pesé plus que d'autres dans les appréciations des groupes de travail (écoles, etc.). Enfin, le Conseil communal de Veysonnaz prend note avec regret et surprise de l'intention du Conseil communal de Nendaz de dénoncer prématurément les conventions liant Nendaz et Veysonnaz en cas de vote favorable à une fusion avec Sion.

Communauté de vie. Le Conseil communal de Nendaz souligne les différents éléments constitutifs d'une large communauté de vie entre les populations des deux communes (sociétés sportives, alpages, etc.). Une possible fusion des bourgeoisies est également évoquée.

Position du conseil communal de Veysonnaz. Pour l'exécutif de Veysonnaz, les éléments liés à la communauté de vie des populations sont clairs, avec Nendaz mais aussi avec Sion (lieu de travail, détente, etc.), et ne seront pas remis en cause par une possible fusion. Quant à la fusion des bourgeoisies, il indique que fusion de communes et fusion des bourgeoisies constituent deux problématiques différentes, deux communes pouvant fusionner tout en conservant des bourgeoisies indépendantes.

Financement du tourisme. L'exécutif de Nendaz souligne le fait que leur commune offre déjà certaines garanties en termes de financement des infrastructures touristiques au travers de la taxe de séjour forfaitaire qui est actuellement encaissée auprès des logements situés sur le territoire communal de Nendaz mais faisant partie du giron touristique de



Veysonnaz. Le montant reversé par Nendaz à Veysonnaz à ce titre (plus de CHF 80'000.-) ne le sera très probablement plus en cas de fusion avec Sion.

Position du conseil communal de Veysonnaz. Le Conseil communal de Veysonnaz prend acte de cette possible rupture du financement du tourisme par Nendaz en cas de fusion avec Sion, même s'il estime que le montant reversé actuellement devrait subsister dans le futur, cette partie du territoire nendard restant desservi par Veysonnaz en termes d'infrastructures et de services touristiques.

Intégration de Nendaz dans le processus. Le Conseil communal de Nendaz se dit « vexé » de ne pas avoir été inclus plus tôt dans le processus et que les conseillers n'aient pas été approchés dans le cadre de cette étude stratégique.

Position du conseil communal de Veysonnaz. Le Conseil communal de Veysonnaz explique qu'il aurait été délicat d'approcher d'entrée de jeu Nendaz et Sion et de les intégrer au processus en sachant qu'un choix allait devoir être fait tôt ou tard entre l'une ou l'autre. Il a préféré travailler en amont avec sa population pour déterminer l'orientation à suivre. Avant de consulter les habitants de Veysonnaz sur le partenaire à privilégier, il est en revanche apparu nécessaire de rencontrer les conseils de Nendaz et de Sion pour une « prise de température ».

Demande de report du vote de principe préalable. Un report du vote de principe préalable est demandé par le Conseil communal de Nendaz. Celui-ci invoque le fait que le rapport stratégique n'est pas complet, notamment sur l'aspect des conséquences financières d'une fusion avec Sion. Il informe néanmoins que son issue n'est pas primordiale pour la commune de Nendaz au vu de la grande autonomie et marge de manœuvre dont cette dernière bénéficie.

Position du conseil communal de Veysonnaz. Le Conseil communal de Veysonnaz n'entend pas reporter le vote de principe préalable, les éléments à disposition étant suffisants pour que la population puisse se forger une opinion. Il rappelle qu'il s'agit d'un vote de principe préalable et que, le cas échéant, un projet abouti sera soumis au vote populaire. En ce qui concerne les conséquences financières d'une fusion, une réponse est apportée dans le rapport sous le chapitre « Finances et fiscalité ». Pour ce qui est du « coût de dénonciation » des conventions, les incidences financières sont faibles, voire inexistantes, compte tenu de la taille de Veysonnaz eu égard à ses deux voisins.

Malgré le ton parfois très vif des échanges, la séance s'est terminée par un apéritif dinatoire.

RETOUR DU CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ

A l'issue de la rencontre, le Conseil communal de Nendaz a souhaité prendre position par un courrier officiel adressé à l'exécutif de Veysonnaz, courrier daté du 16 octobre 2020 et reçu par courriel le 17 octobre 2020. Il est reproduit à la fin du présent document.

Dans les grandes lignes, ce courrier confirme l'attachement du Conseil communal de Nendaz à une fusion avec Veysonnaz, ce qui justifie selon lui le ton vif et passionné des débats du 7 octobre entre les deux exécutifs. Le courrier reprend aussi les éléments mis en avant lors de la rencontre des exécutifs, notamment le caractère « lacunaire » du dossier, la trop grande importance accordée aux appréciations des groupes de travail lors des ateliers participatifs, ou encore le manque de clarté sur la méthodologie, le choix des critères et leur poids respectif. La suite du courrier revient aussi sur les liens très étroits entre les deux communes, en particulier pour les 800 habitants des villages de Veysonnaz, Clèbes et Verrey en rive droite de la Printse. Il est aussi fait mention de la difficulté qu'aurait Nendaz à maintenir les collaborations, conventions et projets qui nous lient dans le cas d'une fusion avec Sion, ces éléments étant intimement liés à l'appartenance à une commune municipale. A titre d'exemple, il est cité l'approvisionnement en eau potable « Beuson-Lombarde », le projet de nouveau cycle d'orientation, le développement de l'offre de pistes VTT ou l'aménagement de la route de Pra. Enfin, il est fait mention de la proximité des bâtiments de l'administration communale de Nendaz ainsi que d'une garantie de reprise de l'ensemble du personnel de l'administration communale de Veysonnaz en cas de fusion avec Nendaz.

En conclusion, le Conseil communal de Nendaz confirme son souhait unanime de pouvoir concrétiser au 1^{er} janvier 2025 la fusion avec la commune de Veysonnaz.



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DE SION

Le Conseil communal de Veysonnaz a rencontré le Conseil municipal de Sion le jeudi 8 octobre 2020 à la salle polyvalente de Veysonnaz. L'ordre du jour était le suivant : (1) ouverture, (2) contexte des fusions de communes en Valais, (3) fusion de Veysonnaz – analyse stratégique, (4) résultats de l'étude, (5) prochaines étapes et échéancier, (6) discussion, (7) conclusion. La discussion peut être résumée par les éléments suivants.

Note : *Contrairement au déroulement de la séance avec l'exécutif nendard, les échanges ont cette fois-ci pris la forme de réponses du Conseil municipal de Sion aux interrogations du Conseil communal de Veysonnaz.*

Généralités. La rencontre avec le **Conseil municipal de Sion** s'est déroulée dans un climat apaisé, avec des échanges détendus et constructifs. L'intention stratégique de la ville de Sion, qui ambitionne à terme de devenir la « capitale suisse des Alpes », est évoquée d'entrée de jeu. Cette ambition s'inscrit dans une volonté de complémentarité avec la région, en s'appuyant sur les forces de chacun. Dans ce cadre, l'exécutif de Sion envisage la possibilité de « fusions multiples », c'est-à-dire le regroupement de plusieurs projets de fusion avec ses communes voisines si lesdits projets devaient être menés de manière simultanée. Des fusions simples sont aussi envisagées dès lors que la commune concernée entre dans le périmètre stratégique défini récemment (ce qui est le cas de la commune de Veysonnaz).

Expérience des fusions avec Salins et Les Agettes. A la question de savoir comment se sont déroulées les fusions avec les anciennes communes de Salins et des Agettes, le Conseil municipal indique que leurs habitants relèvent une amélioration de la qualité des prestations qui leur sont fournies. La diminution de la proximité pour certaines prestations n'a pas été mal vécue, puisque la population se rend régulièrement en ville. Les possibilités de développement se sont accrues, de même que la capacité de l'exécutif à prendre en main des dossiers plus complexes (p. ex. plan des eaux pour Les Agettes et Salins).

En outre, les contrats de travail des collaborateurs de Salins et des Agettes ont été repris dans leur intégralité. Les personnes ont été auditionnées deux fois afin de se voir proposer une place de travail correspondant le mieux à leurs attentes. Bien que l'administration soit centralisée à Sion, les équipes de travaux publics ont été affectées sur le territoire des anciennes communes. Les collaborateurs des anciennes communes sont globalement satisfaits de leur nouveau poste, bien que quelques personnes aient démissionné peu de temps après leur entrée en fonction dans la nouvelle commune (difficulté d'adaptation au travail dans une équipe, travail plus spécialisé, etc.).

Tourisme et développement. En ce qui concerne le tourisme, le Conseil municipal sédunois souligne la complémentarité entre Sion, ville de plaine fournissant des prestations plus ciblées sur la gastronomie, la culture, l'histoire, etc., et Veysonnaz, qui offre des prestations axées plutôt sur les sports d'hiver et autres activités de montagne. L'orientation plébiscitée par Sion comprend une collaboration avec les communes alentour et la promotion d'acteurs situés en dehors de la ville, ceci afin de développer une offre touristique « quatre saisons » la plus complète possible. Il s'agit d'une orientation bidirectionnelle, avec des flux touristiques allant de la plaine à la montagne et de la montagne à la plaine. Le Conseil municipal insiste sur l'imbrication et la complémentarité des prestations offertes par Sion et Veysonnaz. Dans ce cadre, il exprime sa volonté de maintenir les infrastructures touristiques et sportives en dehors de la ville, voire d'en développer de nouvelles.

En matière de taxes, le nouveau règlement sédunois relatif à la taxe de séjour devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Une forfaitisation est prévue et le travail de recensement des résidences secondaires a été réalisé. La structure de financement du tourisme n'est pas encore clairement définie (société de développement, société anonyme ou autre), mais l'intention est de maintenir une zone touristique. Une taxe de promotion touristique (TPT) n'est pas encore en vigueur.

Un membre de l'exécutif sédunois estime que la ville n'a pour l'heure pas d'expérience du fonctionnement d'une commune touristique de montagne, les fusions précédentes avec les communes de Salins et des Agettes étant différentes. Le conseil municipal de Sion, par la voix de son vice-président notamment, complète que Veysonnaz est complémentaire au nouveau quartier des Mayens-de-l'Ours, car ce dernier n'aura pas une capacité d'accueil suffisante



pour le tourisme régional. Les infrastructures et le nombre de lits sur le territoire communal de Veysonnaz sont un plus pour l'accueil touristique de Sion.

Un membre du Conseil communal de Veysonnaz indique qu'un besoin en investissement très important (env. cinq millions de francs) devra être réalisé à court-moyen terme par la commune dans les infrastructures. Au surplus, il conviendra de financer le fonctionnement de l'office du tourisme de Veysonnaz (budget actuellement de l'ordre de CHF 600'000.-). Dans ce contexte, le Président de la ville rappelle leur volonté stratégique et souligne que Veysonnaz y correspond pleinement.

Conventions intercommunales. Le Conseil municipal de Sion rappelle que Sion a conservé certaines conventions des anciennes communes de Salins et des Agettes (parking de Thyon 2000 avec Vex, eau potable et ramassage des ordures à Salins avec Veysonnaz, etc.). En cas de fusion des communes de Sion et de Veysonnaz, les conventions seraient maintenues tant que cela s'avère judicieux et favorise des services de proximité. L'organisation actuelle des écoles avec Nendaz pourrait donc être conservée en cas de fusion des communes de Sion et de Veysonnaz. Si cela ne devait pas être le cas, l'école primaire serait maintenue à Veysonnaz. Il a toutefois été fait mention de certains « risques » pour la commune de Sion en cas de fusion avec Veysonnaz, car l'imbrication entre cette dernière et la commune de Nendaz est relativement forte.

Finances. Le système de péréquation financière intercommunale valaisan n'intègre pas la notion de charges de centralité et ne permet donc pas de compenser lesdites charges assumées par les villes valaisannes. Les villes valaisannes réfléchissent actuellement avec le canton à la mise en place d'un soutien cantonal direct, à l'image du système adopté par le canton de Berne. A terme, ces charges de centralité devraient donc être « cantonalisées », et ne plus émerger uniquement au budget des villes centres, et des communes voisines qui auraient fusionné avec elles.

Sur interpellation d'un membre de l'exécutif de Veysonnaz, l'exécutif de Sion confirme qu'à la suite de l'introduction de la réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA), le budget de la commune de Sion se verra amputé de six millions de francs de recettes fiscales environ. La première mesure en cours pour combler cet écart est la discussion autour des charges de centralité évoquées ci-dessus (montant évalué par Ecoplan à environ 12 millions de francs). En dépit d'une large palette de services offerts, la fiscalité de la commune de Sion est historiquement basse. Elle ne devrait être impactée que si les différentes actions envisagées, dont notamment la redistribution des charges de centralité, ne s'avèrent pas être suffisantes.

Identité locale. Le Conseil municipal de Sion explique avoir pour objectif de favoriser la « vie de village ». L'exemple de Bramois qui a gardé ses associations locales (soutenues financièrement par la ville) jusqu'à aujourd'hui, soit 52 ans après la fusion avec Sion, est évoqué. Pour les écoles, cela passe par exemple par la conservation des infrastructures dans les localités, voire dans les quartiers.

La séance s'est terminée par un apéritif dinatoire.

RETOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE SION

A l'issue de la rencontre, le Conseil municipal de Sion a transmis un courrier officiel à l'exécutif de Veysonnaz, courrier daté du 14 octobre 2020 et reçu le 15 octobre 2020. Il est reproduit à la fin du présent document.

Le contenu de ce courrier relève la qualité des échanges et des informations transmises à cette occasion. Le Conseil municipal de Sion confirme aussi avoir pris pleinement la mesure de l'importance pour Veysonnaz du tourisme et des investissements y relatifs.

En conclusion, l'exécutif de la ville de Sion assure que, quel que soit le résultat du vote consultatif du 29 novembre 2020, elle souhaite maintenir des relations cordiales et constructives avec la commune de Veysonnaz.



Commune de Nendaz
à l'att. du Conseil communal
Rte de Nendaz 352
1993 Veysonnaz

Commune de Sion
à l'att. du Conseil communal
Rue du Grand-Pont 12
Case postale 2272
1950 Sion 2

Contact 027 207.10.52
m.fragnière@veysonnaz.org

Contact 027 207.10.52
m.fragnière@veysonnaz.org

Date 3 juin 2020

Date 3 juin 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis un certain temps déjà, le Conseil communal de Veysonnaz suit avec intérêt le débat sur les fusions de communes qui anime le canton du Valais. Ces dernières années en effet, plusieurs exemples nous ont montré les avantages qui découlent d'un tel rapprochement, et ce en particulier pour les petites communes.

Considérant la proximité et les collaborations fructueuses qui lient nos deux communes depuis de nombreuses années et après une étude préliminaire menée par nos soins, nous nous permettons de vous solliciter pour réaliser une étude de fusion entre nos deux communes.

Comme vous le savez, la Commune de Veysonnaz entretient des relations étroites tant avec votre commune qu'avec la Commune de Sion, raison pour laquelle une demande similaire a été adressée au Conseil communal de cette dernière. Nous souhaitons en effet considérer les différentes alternatives afin d'identifier la solution la mieux adaptée à tous. Nous serions heureux de susciter chez vous un débat ouvert et sans à priori, en toute transparence et dans l'intérêt de l'avenir de nos deux communes et de la région dans son ensemble.

En nous réjouissant de lire votre réponse que nous espérons recevoir avant la fin du mois d'août, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, en nos respectueuses salutations.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis un certain temps déjà, le Conseil communal de Veysonnaz suit avec intérêt le débat sur les fusions de communes qui anime le canton du Valais. Ces dernières années en effet, plusieurs exemples nous ont montré les avantages qui découlent d'un tel rapprochement, et ce en particulier pour les petites communes.

Considérant la proximité et les collaborations fructueuses qui lient nos deux communes depuis de nombreuses années et après une étude préliminaire menée par nos soins, nous nous permettons de vous solliciter pour réaliser une étude de fusion entre nos deux communes.

Comme vous le savez, la Commune de Veysonnaz entretient des relations étroites tant avec votre commune qu'avec la Commune de Nendaz, raison pour laquelle une demande similaire a été adressée au Conseil communal de cette dernière. Nous souhaitons en effet considérer les différentes alternatives afin d'identifier la solution la mieux adaptée à tous. Nous serions heureux de susciter chez vous un débat ouvert et sans à priori, en toute transparence et dans l'intérêt de l'avenir de nos deux communes et de la région dans son ensemble.

En nous réjouissant de lire votre réponse que nous espérons recevoir avant la fin du mois d'août, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, en nos respectueuses salutations.

Commune de Veysonnaz





Patrick Lathion
Président

Michel Fragnière
Secrétaire

Commune de Veysonnaz





Patrick Lathion
Président

Michel Fragnière
Secrétaire



Commune de Veysonnaz

17 AOÛT 2020

Conseil communal
Chancellerie

Courrier A

Commune de Veysonnaz
à l'att. du Conseil communal
Rue du Centre Village 17
1993 Veysonnaz

Contact 027 289 56 02
philippe.charbonnet@nendaz.org

Date 14 août 2020

Etude de fusion entre les communes de Veysonnaz et Nendaz

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux,

Notre Conseil communal, réuni en séance le 23 juillet 2020, a pris connaissance avec un grand intérêt de la sollicitation de la Commune de Veysonnaz afin de réaliser une étude de fusion entre nos deux communes. Il a également enregistré officiellement le fait qu'une demande similaire avait été formulée auprès de la Commune de Sion ce qui, nous ne vous le cachons pas, n'a pas manqué d'en irriter plus d'un autour de la table.

L'irritation est une émotion qui vient du cœur, pour être plus factuel, nous nous permettons de relever certains éléments qui auraient, à notre sens, dû convaincre le Conseil communal de Veysonnaz que son partenaire tout désigné était la commune de Nendaz et qu'une toute autre démarche devenait dès lors superflue et pouvait être mal perçue.

Si l'on se réfère au site internet de la commune de Veysonnaz, sous sa rubrique « histoire », l'on apprend que :

« Depuis les années 60, la commune de Veysonnaz s'est développée au tourisme par la construction d'une télécabine et, petit à petit, elle a agrandi son domaine skiable pour atteindre le domaine des 4 Vallées par une liaison avec Nendaz et Verbier. Elle est cernée pratiquement de toute part par la commune de Nendaz et à l'Est par celle de Sion ».

Le développement du tourisme, le domaine des 4 Vallées, le territoire de Nendaz intégré à la station touristique de Veysonnaz, ces constats ne sont-ils pas déjà suffisants pour renoncer à convier un troisième partenaire aux fiançailles ?

Si l'on poursuit notre analyse et l'on s'attèle à la loi sur les communes, plus particulièrement à son article 6 qui traite des attributions et de la souveraineté territoriale l'on constate que la grande majorité des attributions dévolues à la commune municipale sont aujourd'hui déjà collaboratives entre nos deux entités. Citons les plus visibles et non exhaustivement, la police locale, la protection contre le feu, l'alimentation en eau potable, l'évacuation des eaux usées, l'enseignement, la promotion de l'économie en particulier le tourisme, l'encouragement des activités culturelles et sportives.....

N'oublions pas la paroisse de Nendaz et Veysonnaz, les alpages, le FC Printse et une politique orientée et adaptée aux problématiques des régions de montagne, inutile d'en rajouter pour vous dire à quel point une fusion entre les communes de Nendaz et Veysonnaz fait sens. Nous vous confirmons ainsi via ces quelques lignes que notre Conseil communal est entièrement et à l'unanimité de ses membres acquis à ce projet.

Fort de cet intérêt exprimé et afin d'ouvrir un débat sain et éclairé, à l'aune des études déjà effectuées, nous sollicitons une rencontre pour une séance commune entre nos deux Conseils. Vous aurez alors tout loisir de nous présenter le développement de l'expertise menée par la société spécialisée « Compas Management Services » et nous pourrions à notre tour et en toute transparence vous exposer nos préoccupations concernant la tournure que prend le projet en raison de l'orientation bicéphale que lui a donné la double consultation décidée par votre Conseil communal.

Pour conclure, conforté par les relations amicales que nos deux Conseils et les habitants de nos deux magnifiques contrées entretiennent depuis de nos nombreuses années, nous sommes convaincus du bien-fondé d'une étude de fusion entre les communes de Veysonnaz et Nendaz.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre plus parfaite considération.

CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ

Le Président :
F. Dumas

Le Secrétaire :
Ph. Charbonnet

Commune de Veysonnaz

- 7 JUL. 2020

Commune de Veysonnaz
Monsieur Patrick Lathion, Président
Monsieur Michel Fragnière, Secrétaire
Rue du Centre Village 17
1993 Veysonnaz

Sion, le 6 juillet 2020
P10/BR

Fusion

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,

Le conseil municipal a pris connaissance de votre correspondance du 3 juin dernier lors de sa séance du 25 juin 2020.

Considérant la proximité et la collaboration fructueuse qui lient nos communes depuis de nombreuses années et après une étude préliminaire menée par vos soins, vous sollicitez la Ville de Sion pour réaliser une étude de fusion entre nos deux communes.

Nous avons l'avantage de vous informer que le conseil municipal a répondu favorablement à votre requête ce d'autant plus que celle-ci s'inscrit totalement dans le cadre de l'intention stratégique de la Ville de Sion.

En effet, dans le cadre d'une étude menée avec le Prof. Soguel, le conseil municipal a arrêté une intention stratégique dont la teneur est la suivante : « Sion ambitionne de devenir la capitale Suisse des Alpes. Elle promeut un modèle de développement intégrant ville et montagne. Elle valorise sa position dans les domaines de la santé, des énergies et des géosciences, en étant résolument innovante. Elle s'affirme comme une destination de qualité par son accueil, son ouverture et son art de vivre ».

Dans ce cadre-là, force est de reconnaître que la commune de Veysonnaz s'inscrit parfaitement dans la vision stratégique sédunoise.

Nous relevons également que, par les expériences passées des fusions avec les communes de Salins et des Agettes, le conseil municipal tient à ce que les communes et les populations des communes fusionnantes, soient intégrées au mieux dans la nouvelle commune et qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre les anciens et les nouveaux séduois.

Par conséquent, si la fusion avec votre commune devait se réaliser, sachez que le conseil municipal mettra tout en œuvre afin d'accueillir dans les meilleures conditions vos concitoyennes et concitoyens.

Enfin, vous aurez bien compris que la vision stratégique de la Ville de Sion en matière de fusion implique l'acceptation de fusions multiples et évolutives.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour discuter de la suite de ce dossier et élaborer ensemble une stratégie afin de mener l'étude d'une fusion à son terme.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, nos salutations distinguées.

Philippe Varone

Président

Philippe Ducrey

Secrétaire municipal

Copie :
conseil municipal de Sion



Conseil communal
Chancellerie

Courrier A

Commune de Veysonnaz
à l'att. du Conseil communal
Rue du Centre Village 17
1993 Veysonnaz

Contact 027 289 56 02
philippe.charbonnet@nendaz.org

Date 16 octobre 2020

Fusion entre les communes de Veysonnaz et Nendaz

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour faire suite à la rencontre de nos deux exécutifs du 7 octobre dernier et afin de répondre à vos attentes d'un positionnement, notre Conseil communal, réuni en séance le 15 octobre 2020, a une nouvelle fois débattu sur le projet de fusion. C'est avec plaisir que nous vous transmettons ci-après un condensé de ces délibérations qui résume de manière non exhaustive les innombrables raisons qui font que les communes de Veysonnaz et Nendaz partagent depuis très longtemps une communauté de destin et que par conséquent la fusion envisagée n'est rien d'autre qu'une évidence.

En préambule, il est important de relever la passion qui a animé les échanges du 7 octobre. Le discours engagé de nos élus vous aura au moins permis de jauger leur attachement au rapprochement. L'irritation s'est également fait ressentir, de part et d'autre. Du côté de Nendaz, elle a mûri à la lecture du rapport présenté par l'auditeur du bureau de conseil en management stratégique « Compas ». Ce document est apparu lacunaire sur les aspects essentiels des attributions et des raisons d'être d'une commune municipale et il occulte les fondements du vivre ensemble dans une même communauté. Par ailleurs, l'évaluation n'intègre que très partiellement les responsabilités fondamentales d'une municipalité face aux exigences légales et ses impacts directs et indirects sur les prestations offertes à la population. Ce rapport rend compte sur les appréciations d'un groupe très restreint de personnes qui ont participé aux ateliers thématiques sans explication sur la méthodologie utilisée, le choix des critères et leur poids dans l'évaluation. Enfin, comme relevé lors de la présentation, la conclusion bien qu'elle ait été corrigée, a été rédigée, donc évoquée, elle s'est avérée surprenante pour notre exécutif et infondée ne serait-ce qu'en regard de l'histoire partagée, des nombreuses collaborations et des liens étroits développés durant près d'un siècle entre nos deux communautés. Conclusion qui n'est en définitive pas inattendue si l'on considère que ce même auditeur vient de publier un rapport technique prônant le Grand Sion et qui nous questionne sur l'objectivité et l'indépendance de ce travail au détriment d'une indispensable relation de confiance qui doit être favorisée dans ce type de démarche.

Par ailleurs, il est regrettable que le Conseil communal de Nendaz et les cadres de l'administration n'aient pas été impliqués lors des études préalables qui ont mené à l'élaboration de ce rapport.

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
www.nendaz.org



Ceci posé, notre Conseil s'est attelé à souligner objectivement les éléments qui font qu'une fusion avec Nendaz répond aux aspirations des autorités de Veysonnaz qui souhaitent « pouvoir continuer de fournir aux citoyens de la commune des prestations répondant à leurs attentes ». C'est dans ce même esprit que nous sommes convaincus que le rapprochement de nos deux communes est une suite logique visant à développer ensemble le futur de notre région.

Les communes de Nendaz et de Veysonnaz sont composées d'un tissu social, culturel et économique interdépendant. Situées sur la rive droite de la Printse, les deux entités partagent une grande variété de points communs partant des modes de vie, des activités touristiques, agricoles et rurales, socioculturelles, associatives et sportives, ainsi que des multiples ressources naturelles. Nendaz et Veysonnaz s'étendent sur une même zone géographique et paysagère structurée par des lieux d'habitat imbriqués. La prise en compte de l'histoire commune et le maintien de l'identité des plus de 800 habitants qui partagent nos deux territoires passera par la reconnaissance et la pérennisation des particularités propres à chacun façonnées par la riche vie active renforcée par les liens naturels qui unissent les habitants de Nendaz et de Veysonnaz.

Afin de vous convaincre sur le sujet nous reprenons dans un tableau, qui vous sera transmis dans un deuxième temps, un certain nombre de thèmes basés sur les missions inaliénables d'une commune qui nous paraissent essentiels dans la vie quotidienne de chacune et chacun et qui serait largement amélioré en cas de fusion des communes aux bénéfices des habitants et des hôtes.

Il est évident pour notre exécutif que le maintien et le développement de ces infrastructures et de ces prestations sont intimement liés à l'appartenance à une commune municipale. Seule, la contribution sociale, culturelle, associative, sportive, administrative et financière de chaque citoyen permettra de pérenniser une politique adaptée aux besoins des résidents et des hôtes de notre région. En orientant le destin de Veysonnaz vers la commune de Sion, il sera très difficile de maintenir l'ensemble de nos prestations actuelles qui contribuent à l'excellente qualité de vie offerte à nos communautés respectives. Dans cette éventualité, les principes de responsabilité, d'appartenance et d'équité pour les citoyens d'une même commune seront privilégiés ce qui remettra inévitablement en question l'offre de proximité et la qualité des prestations actuellement offertes ainsi que les priorités politiques qui orienteront le destin des générations futures.

Relevons à titre d'exemple quelques projets stratégiques planifiés tels que la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable "Beuson-La Lombarde", le projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation ou encore les projets touristiques liés au développement des infrastructures (pistes VTT) et à l'aménagement de la station (route de Pra).

S'agissant de l'administration, le bureau communal de Basse-Nendaz qui dispose d'une situation centrale pour l'ensemble des villages du territoire. Il va de soi qu'en cas de fusion, le Conseil communal de Nendaz s'engage à reprendre l'ensemble du personnel de l'administration communale de Veysonnaz. Ce rapprochement concourra au maintien des emplois dans la région et permettra aux collaborateurs de disposer d'une place de travail à moins de 10 minutes de leur lieu de résidence.

La professionnalisation et le renforcement de l'ensemble des métiers communaux, la connaissance et le partage des mêmes problématiques liées à la gestion d'une commune touristique de montagne, les synergies en termes d'exploitation et d'entretien sont quelques points forts non exhaustifs qui participent à la mise en place de prestations efficaces pour nos concitoyens. Une fusion renforcerait encore cet état de fait et permettrait en outre des économies d'échelle.

Sur le plan politique, avec 1 élu pour 748 habitants pour Nendaz et 1 élu pour 3'856 habitants pour la Ville de Sion, il va de soi que la proximité avec les autorités politiques fait partie des avantages que peut indéniablement offrir une fusion avec Nendaz. Dans ce cadre également, il est à noter qu'une telle configuration renforcerait les chances d'une représentation du giron de Veysonnaz à la table du Conseil communal.

En outre, ceux qui ont eu la chance de lire l'ouvrage de MM. Jean-Maurice Délèze et Roland Lathion « Veysonnaz chroniques » vous diront que l'histoire a déjà répondu à la question qui sera posée aux citoyens de Veysonnaz le 29 novembre 2020. L'histoire des familles d'abord, elle en dit long sur le peuplement de la contrée indissociable « Veysonnaz, Clèbes et Verrey », l'histoire de l'avènement du tourisme « *le rapprochement avec le grand voisin, Nendaz, est prometteur p.108* » « *l'évidence de la communauté de destin est criante p. 108* » « *Vu d'en face, cet ensemble régional a tous les atouts pour faire face aux défis de la nouvelle génération du tourisme. A condition de réunir les forces et de cesser de disperser les énergies p. 108-109* », « *Les prémices et les augures sont là : les perspectives de mise en commun des sociétés de remontées mécaniques, le rapprochement des communes dans un remaniement territorial indispensable p. 109* ».

Le Conseil communal de Nendaz, convaincu par la communauté de destin de nos deux communes, certain de pouvoir répondre aux aspirations des autorités de Veysonnaz qui souhaitent « **pouvoir continuer de fournir aux citoyens de la commune des prestations répondant à leurs attentes** » s'est prononcé à l'unanimité de ses membres, incluant le Secrétaire communal, pour que l'histoire avec un grand H s'écrive au 1^{er} janvier 2025 avec la concrétisation de la fusion de Veysonnaz et Nendaz.

Nous espérons par ces quelques lignes vous avoir convaincu que rassembler nos deux destins n'est rien d'autre que sceller définitivement et formellement ce qui existe déjà. Certains que vous saurez prendre les bonnes décisions, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre plus parfaite considération.

CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ



 

Le Président : **F. Dumas** Le Secrétaire : **Ph. Charbonnet**

Commune de Veysonnaz
15 OCT. 2020

Commune de Veysonnaz
Conseil communal
Rue Centre du Village 17
1993 Veysonnaz

Sion, le 14 octobre 2020
PhD/BR

Monsieur le Président,
Monsieur le vice-Président,
Madame et Messieurs les Conseillers,

Nous tenons à vous remercier pour votre chaleureux accueil de jeudi passé.

Le conseil municipal a particulièrement apprécié la qualité des échanges et les informations qui lui ont été données au sujet du projet de fusion avec nos communes respectives.

Nous avons été attentifs aux préoccupations de votre exécutif, en particulier en ce qui concerne l'importance du tourisme et les investissements y relatifs que votre commune devra, dans le futur, effectuer.

Pour notre part, nous vous assurons que quel que soit le résultat de la votation consultative du 29 novembre prochain, la Ville de Sion souhaite maintenir des relations cordiales et constructives avec votre commune.

Entre temps, nous restons bien entendu à votre disposition, ainsi que nos services, pour répondre à toutes questions qui pourraient se poser dans le cadre de ce projet de fusion.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, Madame et Messieurs les Conseillers, nos cordiales salutations.

Philippe Varone



Président

Philippe Ducrey



Secrétaire municipal